

Description

La présente invention concerne une valise perfectionnée résistante aux chocs et à diverses contraintes de déformation.

Les valises les plus connues destinées à résister aux chocs et à diverses contraintes de déformation sont en général constituées de parties monolithiques l'une formant fond ou cuvette de valise et l'autre formant couvercle. Chacune de ces parties est en un matériau tel qu'en métal ou en matière plastique spécialement résistant et elle est mise en forme par tout procédé approprié tel que par emboutissage, coulage, moulage et procédés analogues. Leur assemblage se fait ensuite par l'intermédiaire de charnières ultérieurement rapportées ou bien insérées au moment de l'opération de formage. Les autres accessoires tels que serrures, poignées, etc. ... sont également prévus et montés à un stade de fabrication approprié. Si ce type de valise s'avère être efficace à plusieurs égards notamment eu égard à leur résistance aux chocs, il n'en reste pas moins que dans le cas d'une défectuosité quelconque ou d'un incident ou accident affectant la structure même de la valise, cette dernière est, la plupart du temps, difficilement réparable ou bien sa réparation s'avère généralement peu économique étant donné justement le caractère monolithique de ses principaux composants. L'utilisateur décide donc le plus souvent le changement ou le remplacement de la valise défectueuse pour s'épargner les pertes de temps et d'argent qu'entraînerait une réparation éventuellement possible.

Par ailleurs ces valises sont peu esthétiques et leur conception même ne permet pas toujours un habillage quelconque tel que de tissu, de peau, de cuir etc. ... Toutefois lors bien même qu'un tel habillage ou une présentation extérieure originale serait rendue possible, les moyens utilisés pour ce faire ne seraient pas à l'abri d'une détérioration rapide du fait que ces moyens ne pourraient qu'être rapportés et donc susceptibles d'être soit facilement déformés soit accidentellement arrachés ou détériorés par chocs, compressions ou frottement au cours des multiples manutentions ou manipulations auxquelles sont soumises ces valises pendant les voyages surtout lorsqu'elles sont prises en charge pour leur transport dans des wagons, des coffres, des containers, des soutes, des cales, etc. ... On connaît bien sûr aussi des valises de structure résistante d'aspect esthétique et comportant un habillage correspondant aux goûts de l'utilisateur; toutefois, aussi bien la structure que les moyens utilisés pour le renforcement de celle-ci de manière à accroître sa résistance aux chocs tels que, par exemple, des protège-coins métalliques rapportés ou les colles, rivets, etc. ... pour faire adhérer ou pour fixer l'habillage ne sont pas à l'abri d'une dégradation, d'une détérioration, d'un arrachage etc. ...

Or la présente invention vise à fournir une valise perfectionnée qui soit, de par sa structure,

d'une part résistante aux chocs et au diverses contraintes de déformation, d'autre part susceptible d'être rendue esthétique par tout habillage désiré sans faire appel à des accessoires de fixation ou de montage pouvant être détériorés et enfin dont les principaux composants sont amovibles et interchangeables.

Ainsi la valise selon l'invention comportant ses deux parties cuvette et couvercle assemblées par charnière est essentiellement caractérisée par le fait que chacune de ces deux parties est formée d'une ceinture démontable à quatre pièces de liaison et de structure comportant chacune des éléments ou moyens d'assemblage et/ou d'emboîtement pour les arêtes de deux panneaux adjacents et pour l'angle correspondant du fond à réunir de manière à former une trièdre rectangle, servant de moyen de support de montage et de fixation, d'une part, d'un coin de protection et d'autre part, de cornières de renforcement et anti-chocs dans le sens longitudinal, vertical et transversal, chaque cornière enserrant la lisière d'un matériau d'habillage de la valise contre le panneau correspondant.

Suivant d'autres caractéristiques:

- les éléments ou moyens d'assemblage et/ou d'emboîtement dont sont pourvues les pièces de liaison et de structures intermédiaires sont de tous types connus tels que du type à queue d'aronde, du type tenon et mortaise, du type à enfourchement d'angle simple et analogues;
- les panneaux et le fond de chaque partie (couvercle ou cuvette) de la valise sont en tout matériau approprié tels que métal, bois, matière plastique, agglomérés, matériau en fibre renforcée, matériaux composites et analogues, et peuvent être facilement changés;
- le matériau d'habillage est de tout type approprié tel que tissu naturel ou synthétique, papier, feuille de matière plastique, cuir, peau et analogues.

D'autres caractéristiques et les avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description qui va suivre faite en regard des dessins annexés sur lesquels:

- la figure 1 est une vue en perspective schématique d'une valise selon l'invention,
- la figure 2 est une vue schématique explicative « éclatée » du montage d'une valise selon l'invention,
- la figure 3 est une vue schématique explicative « éclatée » d'un détail du montage,
- la figure 4 est une vue schématique explicative d'un autre détail de montage.

En se référant à ces dessins, la figure 1 illustrant une valise selon l'invention met en évidence le fait que ses arêtes sont renforcées par des pièces de protection et de renforcement respectivement désignées par les références L, V, T, C et W et qui sont conçues, réalisées et montées de façon telle (comme on le verra ci-après) que

la valise résiste aux contraintes de déformation et aux chocs. Par ailleurs, étant entièrement démontables, les éléments qui seraient éventuellement endommagés, peuvent être facilement remplacés. Au surplus, la conception de son montage permet d'habiller à volonté les six panneaux de cette valise. Les trois panneaux visibles sur le dessin sont désignés par les références 1, 2 et 3.

Tel qu'illustré schématiquement sur la figure 2, la valise selon l'invention est réalisée de la façon suivante:

elle comporte pour chacune de ses parties (couvercle et cuvette) une ceinture composite formée de panneaux 1 à 5 et des pièces intermédiaires de coin, dites ci-après «coins de structure» (6). Chacun de ces coins de structure est réalisé de façon à pouvoir, par des moyens d'emboîtement ou d'assemblage du type de ceux bien connus, par exemple, dans le domaine de la menuiserie ou de l'ébénisterie ou dans le domaine des métaux tels que assemblage par tenons et mortaises, assemblage par queue d'aronde, assemblage du type à enfourchement d'angle simple, assemblage par rainures, par rivets et analogues, servir de trait d'union entre deux panneaux adjacents tels que 1 et 3 et le coin correspondant du «fond» 2. Il est, pense-t-on inutile de représenter dans le détail la réalisation de ces modes ou systèmes d'assemblage qui sont bien connus de l'homme de l'art, l'invention ne résidant pas dans ces systèmes eux-mêmes mais dans la présence de ces coins de structures (6) munis de tels moyens connus. La figure 4 illustre néanmoins un assemblage par tenon et mortaise.

Une fois les cinq panneaux (1 à 5) ainsi assemblés entre eux l'ensemble obtenu est cohérent et il peut être directement utilisé à la condition de réunir deux ensembles l'un à l'autre, par l'intermédiaire d'au moins une charnière, pour constituer ainsi un coffre ou une valise. Bien entendu le matériau constitutif des panneaux peut être choisi parmi des matériaux connus résistants tels que matériaux métalliques, bois, agglomérés, matières plastiques dures, etc... Toutefois, la valise ou le coffre ainsi réalisé n'aura que la résistance résultant de la nature même du matériau constitutif choisi. Mais, les arêtes d'angles et les coins sont exposés à des heurts, à des chocs et à diverses contraintes de déformation et par conséquent à des risques de détérioration si les arêtes en angles ne sont ni renforcés ni protégés. Or, la présente invention vise justement à un tel renforcement et à une telle protection. Par ailleurs elle vise aussi à se servir de ces mêmes moyens de renforcement et/ou de protection comme moyens permettant la mise en place et la fixation d'un matériau d'habillage autrement que par des moyens précaires et/ou facilement arrachables que l'on pourrait imaginer ou concevoir d'ajouter sur un coffre ou une valise soit de type classique soit d'un type réalisé comme ci-dessus décrit mais sans les moyens de protection et/ou de renforcement entrant dans le cadre de la présente invention.

Ces moyens sont essentiellement constitués par des cornières telles que désignées par les références L, V, T et W. La cornière telle que T (voir figure 1) est montée directement sur le coin de structure 6 correspondant ce qui contribue au renforcement du rôle d'élément de structure et de support principal de ce coin tout en le protégeant contre les chocs. De façon avantageuse, un tel montage pourra se faire en prévoyant sur la cornière et le coin 6 des systèmes complémentaires du type, par exemple, rainure-glissière, la fixation définitive se faisant, par exemple, par vissage (illustré en tirets et désigné par la référence 7 sur la figure 4). Pour ce qui est des autres cornières telles que L et V, celles-ci peuvent également être montées directement sur les arêtes correspondantes ou bien aussi par l'intermédiaire de systèmes à rainure-glissière prévus sur les arêtes.

En tout état de cause et pour consolider encore l'ensemble, le faisceau des trois cornières T, L et V est rassemblé au sommet du trièdre qu'il forme pour être, à leur tour en ce sommet, rendues solidaires de l'élément de structure 6 correspondant par l'intermédiaire d'une pièce formant également coin. C'est la pièce désignée par la référence C sur les figures 1 et 3 laquelle est elle-même rendue solidaire de la pièce 6 au moyen, par exemple, d'une vis 8. Par ailleurs une cornière W est aussi prévue pour renforcer le bord opposé au fond 2 de l'ensemble, cette cornière pouvant être montée de façon appropriée connue en soi. Elle est, à son tour, avantageusement rendue solidaire des pièces de structure 6 pour contribuer à la résistance mécanique de l'ensemble de la structure.

Conformément à l'invention, les cornières dont il est question ci-dessus ont un profil tel et coopèrent avec un profil tel de l'élément correspondant dont elles assurent la protection qu'elles servent à «remborder» la nappe 9 de l'élément d'habillage lequel pourra être en tissu, en cuir, en peau et analogue. Une telle opération se fait grâce aux deux profils (à glissière) correspondants 10—11 tels qu'illustrés à titre d'exemple sur la figure 4. L'homme de l'art appréciera de lui-même l'intérêt d'un tel montage.

Ainsi la valise selon l'invention, présente de par sa structure, une résistance aux chocs et aux déformations. Elle est facilement démontable en vue de réparations éventuelles possibles; elle est habillable à volonté en vertu même de cette possibilité de démontage et de la simplicité du mode de maintien en place du matériau d'habillage choisi.

Il va de soi que la présente invention n'a été décrite qu'à titre purement explicatif et nullement limitatif et que toute modification utile pourra y être apportée sans sortir de son cadre.

Revendication

1. Valise résistant aux chocs et à diverses contraintes de déformation, caractérisée par le

(15)

fait que chacune de ses deux parties (cuvette, couvercle) est formée d'une ceinture démontable à quatre panneaux (1, 3, 4, 5) et d'un fond (2) réunis aux quatre coins par quatre pièces (6) de liaison et de structure comportant chacune des éléments ou moyens d'assemblage et/ou d'emboîtement connus pour les arêtes de deux panneaux adjacents (tels que 1—3) et pour l'angle correspondant du fond (2) à réunir de manière à former un trièdre rectangle servant de moyen de support, de montage et de fixation d'une part d'un coin (C) de protection et, d'autre part, de cornières (L, V, T et W) de renforcement et anti-chocs dans le sens longitudinal, vertical et transversal, chaque cornière enserrant la lisière d'un matériau (9) d'habillage de la valise contre le panneau correspondant.

2. Valise selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les éléments ou moyens d'assemblage et/ou d'emboîtement dont sont pourvues les pièces de liaison et de structure intermédiaires sont de tous types connus tels que du type à queue d'aronde, du type tenon et mortaise, du type à enfourchement d'angle simple et analogues.

3. Valise selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les panneaux et le fond de chaque partie (couvercle ou cuvette) de la valise sont en tout matériau approprié tel que métal, bois, matière plastique, aggloméré, matériau en fibres renforcées, matériaux composites et analogues et peuvent être facilement changés.

4. Valise selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée par le fait que le matériau d'habillage est de tout type approprié tel que tissu naturel ou synthétique, papier, feuille de matière plastique, cuir, peau et analogues.

Patentansprüche

1. Gegenüber verschiedenen Verformungsbeanspruchungen und Stoßbelastungen widerstandsfester Handkoffer, dadurch gekennzeichnet, daß jeder seiner zwei Teile (Behälterteil, Deckelteil) durch eine zerlegbare Umrandung mit vier Flächen (1, 3, 4, 5) und einen Boden (2) gebildet ist, die an den vier Ecken durch vier Verbindungs- und Strukturteile (6) verbunden sind, die je bekannte Anschluß- und/oder Eingriffselemente oder -mittel für die Kanten der zwei benachbarten Flächen (wie z. B. 1—3) und die entsprechende Ecke des Bodens (2) für eine derartige Verbindung aufweisen, daß ein rechtwinkliges Trieder gebildet wird, das als Stütz-, Montage- und Befestigungsmittel einerseits für eine Schutzcke (C) und andererseits für Verstärkungs- und Schutzwinkel (L, V, T und W) gegen Stöße in Längs-, Vertikal- und Querrichtung dient, wobei jeder Winkel den Rand eines Spannungsmaterials (9) des Handkoffers gegen die entsprechende Fläche festhält.

2. Handkoffer nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Anschluß- und/oder Eingriffselemente oder -mittel, mit denen die Ver-

bindungs- und Strukturzwischenteile versehen sind, von bekannter Art sind, wie z. B. von der Art einer Schwalbenschwanzverbindung, einer Zapfen-Schlitz-Verbindung, einer einfachen Winkel-Gabel-Verbindung od. dgl.

3. Handkoffer nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Flächen und der Boden jedes Kofferteils (Deckelteil und Behälterteil) aus einem geeigneten Material, wie Metall, Holz, Kunststoff, Preßmaterial, faserverstärktem Material, zusammengesetzten Materialien u. dgl., bestehen und leicht austauschbar sind.

4. Handkoffer nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß das Spannungsmaterial von geeigneter Art ist, wie aus natürlichem oder synthetischem Stoff, Papier, Kunststoffolien, Leder, Rauhleder u. dgl.

Claims

1. Suitcase, resistant to knocks and to various buckling stresses and strains, characterized by the fact that each of the two parts (body, lid) is made up of a circling band that can be apart into four panels (1, 3, 4, 5) and a bottom (2) joined at the four corners by four joining and consolidating pieces (6) each of which includes known elements or means of assembly and/or interlocking, for the edges of any two adjoining panels (such as 1—3) and for the corresponding angle of the bottom (2) to join in such a manner as to form a rectangular trihedron serving as a means of support, of assembly, and of fixation on the one hand of a corner (C) for protection, and, on the other hand, of edge reinforcements acting as shock protection (L, V, T, and W) in the lengthwise, vertical, and crosswise directions, each reinforcement gripping the edge of a material (9) serving as an outer cover for the suitcase against the corresponding panel.

2. Suitcase according to claim 1, characterized by the fact that the elements or means of assembly and/or interlocking, with which the intermediary joining and consolidating pieces are provided, are of any known types, such as the dovetail type, the mortise joint type, the simple angle slip and tongue type, and analogous types.

3. Suitcase according to claim 1, characterized by the fact that the side panels and bottom of each part (lid and body) of the suitcase are made of any appropriate material such as metal, wood, plastic, conglomerate, reinforced fibre board, composite materials, and analogous materials, and can easily be changed.

4. Suitcase according to anyone of claims 1 to 3, characterized by the fact that the outer covering material is of any appropriate type, such as natural or synthetic fabric, paper, plastic sheet, leather, hide, and analogous types.

fait que chacune de ses deux parties (cuvette, couvercle) est formée d'une ceinture démontable à quatre panneaux (1, 3, 4, 5) et d'un fond (2) réunis aux quatre coins par quatre pièces (6) de liaison et de structure comportant chacune des éléments ou moyens d'assemblage et/ou d'emboîtement connus pour les arêtes de deux panneaux adjacents (tels que 1-3) et pour l'angle correspondant du fond (2) à réunir de manière à former un trièdre rectangle servant de moyen de support, de montage et de fixation d'une part d'un coin (C) de protection et, d'autre part, de cornières (L, V, T et W) de renforcement et anti-chocs dans le sens longitudinal, vertical et transversal, chaque cornière enserrant la lisière d'un matériau (9) d'habillage de la valise contre le panneau correspondant.

2. Valise selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les éléments ou moyens d'assemblage et/ou d'emboîtement dont sont pourvues les pièces de liaison et de structure intermédiaires sont de tous types connus tels que du type à queue d'aronde, du type tenon et mortaise, du type à enfourchement d'angle simple et analogues.

3. Valise selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les panneaux et le fond de chaque partie (couvercle ou cuvette) de la valise sont en tout matériau approprié tel que métal, bois, matière plastique, aggloméré, matériau en fibres renforcées, matériaux composites et analogues et peuvent être facilement changés.

4. Valise selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée par le fait que le matériau d'habillage est de tout type approprié tel que tissu naturel ou synthétique, papier, feuille de matière plastique, cuir, peau et analogues.

Patentansprüche

1. Gegenüber verschiedenen Verformungsbeanspruchungen und Stoßbelastungen widerstandsfester Handkoffer, dadurch gekennzeichnet, daß jeder seiner zwei Teile (Behälterteil, Deckelteil) durch eine zerlegbare Umrandung mit vier Flächen (1, 3, 4, 5) und einen Boden (2) gebildet ist, die an den vier Ecken durch vier Verbindungs- und Strukturteile (6) verbunden sind, die je bekannte Anschluß- und/oder Eingriffselemente oder -mittel für die Kanten der zwei benachbarten Flächen (wie z. B. 1-3) und die entsprechende Ecke des Bodens (2) für eine derartige Verbindung aufweisen, daß ein rechtwinkliges Trieder gebildet wird, das als Stütz-, Montage- und Befestigungsmittel einerseits für eine Schutzcke (C) und andererseits für Verstärkungs- und Schutzwinkel (L, V, T und W) gegen Stöße in Längs-, Vertikal- und Querrichtung dient, wobei jeder Winkel den Rand eines Bespannungsmaterials (9) des Handkoffers gegen die entsprechende Fläche festhält.

2. Handkoffer nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Anschluß- und/oder Eingriffselemente oder -mittel, mit denen die Ver-

bindungs- und Strukturzwischenteile versehen sind, von bekannter Art sind, wie z. B. von der Art einer Schwalbenschwanzverbindung, einer Zapfen-Schlitz-Verbindung, einer einfachen Winkel-Gabel-Verbindung od. dgl.

3. Handkoffer nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Flächen und der Boden jedes Kofferteils (Deckelteil und Behälterteil) aus einem geeigneten Material, wie Metall, Holz, Kunststoff, Preßmaterial, faserverstärktem Material, zusammengesetzten Materialien u. dgl., bestehen und leicht austauschbar sind.

4. Handkoffer nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß das Bespannungsmaterial von geeigneter Art ist, wie aus natürlichem oder synthetischem Stoff, Papier, Kunststoffolien, Leder, Rauhleder u. dgl.

Claims

1. Suitcase, resistant to knocks and to various buckling stresses and strains, characterized by the fact that each of the two parts (body, lid) is made up of a circling band that can be apart into four panels (1, 3, 4, 5) and a bottom (2) joined at the four corners by four joining and consolidating pieces (6) each of which includes known elements or means of assembly and/or interlocking, for the edges of any two adjoining panels (such as 1-3) and for the corresponding angle of the bottom (2) to join in such a manner as to form a rectangular trihedron serving as a means of support, of assembly, and of fixation on the one hand of a corner (C) for protection, and, on the other hand, of edge reinforcements acting as shock protection (L, V, T, and W) in the lengthwise, vertical, and crosswise directions, each reinforcement gripping the edge of a material (9) serving as an outer cover for the suitcase against the corresponding panel.

2. Suitcase according to claim 1, characterized by the fact that the elements or means of assembly and/or interlocking, with which the intermediary joining and consolidating pieces are provided, are of any known types, such as the dovetail type, the mortise joint type, the simple angle slip and tongue type, and analogous types.

3. Suitcase according to claim 1, characterized by the fact that the side panels and bottom of each part (lid and body) of the suitcase are made of any appropriate material such as metal, wood, plastic, conglomerate, reinforced fibre board, composite materials, and analogous materials, and can easily be changed.

4. Suitcase according to anyone of claims 1 to 3, characterized by the fact that the outer covering material is of any appropriate type, such as natural or synthetic fabric, paper, plastic sheet, leather, hide, and analogous types.



* C L M S